

2013-7049
2014-08-20

GROUPE 3 INSECTICIDE

POUNCE®

384 EC INSECTICIDE

CONTIENT DE LA PERMÉTHRINE

COMMERCIAL

ATTENTION

POISON

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
APPELER UN MÉDECIN EN CAS D'ACCIDENT**
(Voir premiers soins et précautions sur cette étiquette)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Permethrine† 384 g/L

No D'HOMOLOGATION 16688 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

†BREVET CANADIEN No 1 008 455
ENTREPOSER À PLUS DE -12°C

FMC Corporation
Agricultural Products Group
1735 Market Street
Philadelphia, PA
USA 19103
1-(800) 331-3148

United Agri Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON Canada
N0L 1G5
1- (800) 265-4624

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. SE RÉFÉRER AU DÉPLIANT POUR LES PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN. Éviter les projections de concentré dans les yeux ou sur les mains. Quand l'application de ce produit se fait dans un espace clos ou avec un pulvérisateur pouvant produire des gouttelettes inhalables (de moins de 10 µm de diamètre), porter un respirateur approprié. Ne pas utiliser les plantes de couverture ni les plantes traitées au POUNCE 384 EC Insecticide comme fourrage vert pour les animaux. Il est permis de revenir sur la surface traitée dès que le dépôt de bouille a séché.

Ne pas épandre sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Ne pas épandre par voie terrestre à moins de 15 m d'une étendue d'eau ni par voie aérienne à moins de 100 m d'une étendue d'eau, surtout s'il s'agit d'une masse d'eau de pêche ou d'un habitat d'oiseaux aquatiques. Ce produit est très toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux, les rivières ni les fleuves lors du remplissage ou du rinçage du pulvérisateur ni lors de la pulvérisation. Ce produit est très toxique pour les abeilles; éviter d'en pulvériser quand les abeilles butinent. Le dépôt de bouillie doit être sec avant que les abeilles commencent à butiner dans la culture traitée.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Lire attentivement l'étiquette et le dépliant au complet et bien les comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1- 800-331-3148. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RESEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des aliments et hors de la portée des enfants et des animaux. Craint le gel. Entreposer à plus de -12°C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS : Porter l'équipement de protection approprié (gants, lunettes et tablier) lors du nettoyage du déversement. Si le contenant fuit, arrêter la fuite, et placer le contenant dans un fût ou un sac en plastique résistant.

En cas de déversements ou de fuites, endiguer et absorber le liquide avec une matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Avec une pelle, mettre le tout dans une poubelle scellable.

Sur les surfaces dures : Répandre une légère couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec une matière inerte et mettre dans une poubelle avec une pelle.

Sur le sol : Enlever les premiers 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit et avec le fabricant.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POUNCE et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation.

GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	---	-------------

POUNCE®
384 EC INSECTICIDE
CONTIENT DE LA PERMÉTHRINE
COMMERCIAL
ATTENTION POISON
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
APPELER UN MÉDECIN EN CAS D'ACCIDENT
(Voir premiers soins et précautions sur cette étiquette)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Perméthrine† 384 g/L

No D'HOMOLOGATION 16688 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

†BREVET CANADIEN No 1 008 455

ENTREPOSER À PLUS DE -12°C

FMC Corporation
Agricultural Products Group
1735 Market Street
Philadelphia, PA
USA 19103
1-(800) 331-3148

United Agri Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON Canada
N0L 1G5
1- (800) 265-4624

CONTENU NET: 1 LITRE – 100 LITRES

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. SE RÉFÉRER AU DÉPLIANT POUR LES PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN. Éviter les projections de concentré dans les yeux ou sur les mains. Quand l'application de ce produit se fait dans un espace clos ou avec un pulvérisateur pouvant produire des gouttelettes inhalables (de moins de 10 µm de diamètre), porter un respirateur approprié. Ne pas utiliser les plantes de couverture ni les plantes traitées au POUNCE 384 EC Insecticide comme fourrage vert pour les animaux. Il est permis de revenir sur la surface traitée dès que le dépôt de bouillie a séché.

Ne pas épandre sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Ne pas épandre par voie terrestre à moins de 15 m d'une étendue d'eau ni par épandage aérien à moins de 100 m d'une étendue d'eau, surtout s'il s'agit d'une masse d'eau de pêche ou d'un habitat d'oiseaux aquatiques. Ce produit est très toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux, les rivières ni les fleuves lors du remplissage ou du rinçage du pulvérisateur ni lors de la pulvérisation. Ce produit est très toxique pour les abeilles; éviter d'en pulvériser quand les abeilles butinent. Le dépôt de bouillie doit être sec avant que les abeilles commencent à butiner dans la culture traitée.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca

Lire attentivement l'étiquette et le dépliant au complet et bien les comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1 800 331-3148. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Épandage aérien

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette au complet et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions concernant l'utilisation - épandage aérien

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

NE PAS ÉPANDRE SUR LES ÉTENDUES D'EAU. ÉVITER QUE LA DÉRIVE ATTEIGNE UNE ÉTENDUE D'EAU OU TOUT AUTRE ENDROIT NON VISÉ. NE PAS ÉPANDRE PAR ÉPANDAGE AÉRIEN À MOINS DE 100 m D'UNE ÉTENDUE D'EAU, SURTOUT S'IL

S'AGIT D'UNE MASSE D'EAU DE PÊCHE OU D'UN HABITAT D'OISEAUX AQUATIQUES.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre quand les conditions météorologiques sont favorables à la dérive hors de la zone visée. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive (plus de 10 km/h). Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou habitat aquatique vulnérable.

Précautions concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MODE D'EMPLOI

Le POUNCE 384 EC Insecticide est un insecticide à base de pyréthrine de synthèse qui est peu toxique pour les mammifères. Il agit par ingestion et par contact. Il n'a pas d'activité systémique et n'agit pas par inhalation. Il est donc très important de bien en couvrir les plantes. Sauf indication contraire, son application doit se faire par voie terrestre.

CULTURES	RAVAGEURS	mL/ 1000L	mL/ha	REMARQUES
ASPERGE BETTERAVE CANOLA (COLZA) CAROTTE CÉRÉALES CHOUX MAÏS LIN LENTILLE LAITUE OIGNON POIS PIMENT POMME DE TERRE BETTERAVE À SUCRE TOURNESOL	Vers-gris: légionnaire noir moissonneur orthogonal à dos rouge blanc	-	180-390	Épandage terrestre: Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295 à 390 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295 à 390 mL/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. NOTA: Le POUNCE 384 EC Insecticide ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Vers-gris orthogonal		180-390	Épandage aérien: Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295 à 390 mL/ha. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison.
ASPERGE	Vers-gris	-	180	Pour supprimer les vers-gris pendant la saison de coupe, faire 1 traitement à la volée par voie terrestre sur le sol nu après la coupe, dès l'apparition des dégâts. Utiliser avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte.
CANOLA (COLZA)	Altises des crucifères		90-180	Épandage terrestre: Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir lorsque des insectes sont présents. Le traitement devrait être effectué quand les altises se nourrissent activement. Pour une infestation grave, utiliser la dose de 180 mL par hectare. Épandage aérien: Une application du haut des airs est prévue, pourvu qu'il n'y ait aucun danger de dérive vers d'autres cultures ou vers des zones occupées par des gens ou des bestiaux. Appliquer la dose stipulée dans 11 à 35 litres d'eau par hectare. On ne peut effectuer qu'un seul épandage aérien par saison

CHOU CHOU-FLEUR BROCOLI CHOU DE BRUXELLES	Fausse- arpenreuse du chou Piéride du chou Fausse- teigne des crucifères (larves) Altise des crucifères	-	90-180	Traiter par voie terrestre, avec 400 à 650 L d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. En cas de grave infestation, utiliser 180 mL/ha. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. Peut être utilisé jusqu'à 3 jours avant la récolte du chou, du chou-fleur et du chou de Bruxelles et jusqu'à 7 jours avant la récolte du brocoli.
BROCOLI CHINOIS	Fausse- arpenreuse du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Piéride du chou	-	90-180	Traiter par voie terrestre, avec 400 à 675 L d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. En cas de grave infestation, utiliser 180 mL/ha. Peut être utilisé jusqu'à 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 4 fois par an.
MAÏS SUCRÉ	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs	-	275-375	Épandage terrestre: Utiliser la dose indiquée avec 325 à 450 L d'eau par hectare. Se servir d'un agencement de pulvérisateur et de buses de façon à bien couvrir les plantes. Si les insectes risquent d'être nombreux, utiliser la dose maximale. Traiter au plus tard dès l'apparition des dégâts foliaires. Contre la deuxième génération de la pyrale du maïs dans les plantations tardives, traiter avant que les panicules soient visibles. Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, diriger le jet de façon à couvrir les épis et les soies. Pour le nombre de traitements ultérieurs et le moment propice à ceux-ci, suivre le calendrier habituel des traitements de la région. Consulter le calendrier provincial des traitements.
				Épandage aérien: Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser la dose indiquée avec 11 à 35 L d'eau par hectare. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 2 fois par année. Le POUNCE 384 EC Insecticide peut être utilisé jusqu'à 1 jour avant la récolte.
	Légionnaire D'automne	-	180	Épandage aérien ou terrestre: Voir ci-dessus pour des instructions spécifiques. Ce traitement ne préviendra pas les dégâts internes aux épis si les insectes y ont déjà pénétré. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.
CÉRÉALES: blé orge avoine seigle	Ver-gris orthogonal	-	180-390	Épandage terrestre: Faire 1 traitement à la dose indiquée avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Pour supprimer cet insecte attaquant les semis jusqu'au stade de 5 feuilles, utiliser 180 mL/ha. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (2,5 à 4 cm de long), utiliser 290 à 390 mL/ha de produit.

				<p>Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. Ne pas remuer la surface du sol pendant 5 jours après le traitement. Le POUNCE 384 EC Insecticide ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.</p> <p>Épandage aérien: Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser la dose indiquée avec 11 à 35 L d'eau par hectare. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an. Traiter quand la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Ne pas traiter les semis des cultures indiquées ci-contre une fois qu'ils ont plus de 5 feuilles.</p>
CONCOMBRE (de serre)	Aleurode des serres	260	-	Traiter de façon à bien couvrir tout le feuillage. Retraiter au besoin. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte.
GINSENG	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc Ver-gris panaché	-	180 à 390	<p>Épandage terrestre: Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de forte infestation, utiliser la dose maximale; ne pas faire plus de deux traitements par année. Traiter quand le dépistage indique la présence de vers-gris.</p> <p>Par temps sec: Utiliser 295 à 390 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adulte - 2,5 à 4 cm), utiliser 295 à 390 mL/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum.</p>
	Punaise quadrilignée	-	180 à 260	Épandage terrestre: Ne pas faire plus de deux traitements par année. Peut être utilisé jusqu'à 40 jours avant la récolte.

CHAMPIGNON (champignonnière et environs)	Mouches des champignons : sciaridés phoridés (adultes)	-	-	<p>Nébuliser à la dose de 65 à 85 mL pour 1 L d'eau et pour 1000 m³.</p> <p>Préparation du bâtiment avant la nébulisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fermer les portes, les fenêtres et les ventilateurs. 2. Verrouiller ou barricader les entrées, éteindre les veilleuses, poser des panneaux d'avertissement et prendre des mesures pour empêcher les gens et les animaux d'entrer dans la zone. <p>Utiliser avant le remplissage, pendant le refroidissement, pendant le lardage, jusqu'à l'apparition des marques et entre les volées.</p> <p>NOTA : Ne pas traiter plus de 2 fois entre deux volées consécutives, et ne pas traiter plus de 10 fois pendant la culture. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte. Ne pas traiter quand la température de l'air est inférieure à 12°C ou supérieure à 30 °C. Une température supérieure à 30°C peut diminuer l'efficacité du POUNCE 384 EC Insecticide. Selon le nombre de mouches et le stade de croissance de la culture, traiter une fois par jour ou au besoin. Cependant, ne pas traiter plus de 20 fois avant l'apparition des marques de la première volée. Il faut suivre attentivement les procédures d'usage pour diminuer le nombre de mouches adultes dans la culture et pour réduire ainsi le besoin de faire des traitements avec des pesticides. Consulter le mycologue provincial au sujet des programmes de lutte intégrée à suivre pour supprimer les sciaridés et les phoridés. La durée d'exposition ne doit pas dépasser 1 heure. Par la suite, aérer la champignonnière. Utiliser des ventilateurs pour aérer les champignonnières qui n'ont pas de système à circulation d'air forcée.</p>
PAK-CHOÏ PÉ-TSAÏ	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves)	-	180	<p>Traiter par voie terrestre, avec 400 à 675 mL d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. Peut être utilisé jusqu'à 3 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 4 fois par saison.</p>
ARACHIDE	Cicadelle de la pomme de terre	-	180	<p>Traiter par voie terrestre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes, dès qu'il y a plus de 2 cicadelles par plante. Retraiter au besoin. Ne pas traiter moins de 14 jours avant la récolte.</p>
PIMENT	Pyrale du maïs	-	180	<p>Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des pyrales, entre la fin de juillet et la mi-septembre. Retraiter tous les 7 jours. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.</p>

POMME DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre	-	180-260	Épandage terrestre: Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. Retraiter au besoin. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte.
	Cicadelle de la pomme de terre Punaise terne			Épandage aérien: Utiliser 20 à 45 L d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison.
	Ver-gris panaché	-	180	Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts, habituellement à la fin de juillet ou en août, selon l'endroit. Pour une bonne suppression, il faut que la bouillie pénètre le feuillage dense.
Pyrates du maïs			180	Épandage terrestre: Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter lorsque les masses d'oeufs commencent à éclore. Consulter un agronome ou un spécialiste des cultures pour déterminer un calendrier approprié de traitements.
				Épandage aérien: Une application du haut des airs est prévue, pourvu qu'il n'y ait aucun danger de dérive vers d'autres cultures ou vers des zones occupées par des gens ou des bestiaux. Appliquer la dose stipulée dans 11 à 35 litres d'eau par hectare. On ne peut effectuer qu'un seul épandage aérien par saison.
RADIS	Altise des crucifères	-	180	Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Retraiter au besoin, mais pas moins de 2 jours avant la récolte.
RAIFORT	Altise des crucifères	-	180	Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou d'une infestation par ceux-ci. Retraiter au besoin, mais pas moins de 2 jours avant la récolte.
HARICOT MANGE-TOUT	Pyrale du maïs	-	260	Épandage terrestre: Traiter dès le premier signe d'infestation. Retraiter au besoin. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.
				Épandage aérien: Utiliser avec 20 à 45 L d'eau dès le premier signe d'infestation. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Peut être utilisé par épandage aérien 2 fois par saison.
TABAC (de grandes cultures)	Ver-gris moissonneur Ver-gris blanc	-	175	Traiter par voie terrestre, comme il est indiqué ci-dessous, en utilisant un volume total de 220 à 450 L de bouillie par hectare et une pression de 175 à 350 kPa. L'activité des vers-gris est à son maximum en fin de soirée et la nuit. Autant que possible, traiter quand les insectes se nourrissent, en suivant la méthode qui convient le mieux parmi celles qui sont indiquées ci-dessous.

TABAC – traitement de la culture de protection			175	Traiter la culture de protection de seigle ou de blé de protection quand elle a 10 à 15 cm de hauteur, 4 ou 5 jours avant de labourer. Traiter aussi le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas utiliser les cultures de protection traitées au POUNCE 384 EC Insecticide comme fourrage vert pour les animaux.
TABAC – traitement du sol			175-350	Traiter 1 fois, 5 jours avant le repiquage. Si le sol est sec à 1 cm ou plus de profondeur, utiliser la dose maximale. Ne pas incorporer. Traiter aussi le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement.
TABAC – traitement après le repiquage			175	Traiter 1 fois les plants repiqués, juste avant les dégâts prévus des vers-gris. Si les insectes sont nombreux, traiter le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas traiter moins de 55 jours avant la récolte.
TOMATE (de serre)	Aleurode des serres	260	-	Traiter de façon à bien couvrir le feuillage. Retraiter au besoin. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte.
TOMATE (de plein champ)	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Sphinx de la tomate Ver-gris panaché	-	180-260	Traiter par voie terrestre, avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes.
	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs)	-	260-365	Traiter par voie terrestre. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. NOTA : Les noctuelles qui sont déjà dans les fruits ne seront pas supprimées. Retraiter au besoin. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.
NAVET	Altise des crucifères	-	180	Traiter par voie terrestre, au stade 2 à 8 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Retraiter au besoin, mais pas plus tard qu'au stade 8 feuilles.

CULTURES FRUITIÈRES : Dans le tableau ci-dessous, « mL/1000 L » se rapporte aux pulvérisations diluées (pour les traitements foliaires), et « mL/ha », aux bouillies concentrées. Pour le moment propice aux traitements, suivre le calendrier provincial. Dans les cas où on propose un éventail de doses, utiliser la dose maximale si les insectes risquent d'être nombreux. Ne traiter que par voie terrestre, et utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.

NOTA : Dans les vergers où on pratique la lutte intégrée, il est déconseillé de faire d'autres traitements, parce que ceux-ci risquent de réduire considérablement le nombre des arthropodes utiles.

CULTURES	RAVAGEURS	mL/ 1000L	mL/ha	REMARQUES
POMME	Arpenteuse tardive Livrée d'Amérique	90-175	260-520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
	Pique-bouton du pommier	90-175	260-520	
	Charançon de la prune Cicadelle blanche du pommier	125-175	360-520	
	Mineuse des feuilles Noctuelle des fruits verts Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme Enrouleuses Punaise terne Punaise de la molène Petit carpocapse de la pomme	175	520	
	Sésie du pommier Sésie du cornouiller			
BLEUET (année végétative seulement)	Thrips	-	180	Utiliser 70 mL de matière active par hectare. Traiter 1 fois, entre la mi-mai et le début de juin, quand les plantes ont 1 à 2 cm de hauteur.

POIRE (est du Canada seulement)	Psylle du poirier (adultes et nymphes) Carpocapse de la pomme Noctuelle des fruits verts	175	520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
POIRE (Colombie-Britannique)	Psylle du poirier – avant la floraison (adultes hivernants)	175	520	Traiter jusqu'au stade de la feuille verte de 1 cm du poirier. NE PAS utiliser en C.-B. pour la suppression du psylle du poirier au stade nymphal.
	Psylle du poirier (après la floraison)	175-350	520-1000	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte à la dose de 175 mL ni moins de 14 jours avant la récolte à la dose de 350 mL.
	Carpocapse de la pomme	175	520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
PÊCHES NECTARINES	Tordeuse orientale du pêcher	90-175	275-520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
	Charançon de la prune Punaises des plantes	175	520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
PRUNES	Charançon de la prune	175	520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
RAISINS	Tordeuse de la vigne	175	360	NE PAS traiter moins de 21 jours avant la récolte.
	Cicadelle du raisin	90	175	NE PAS traiter moins de 21 jours avant la récolte.
	Noctuelle des arbres fruitiers		180-360	Appliquer dans un volume minimum de 450 L/ha. Maximum de deux traitements par année, à 7-10 jours d'intervalle. Traiter au premier signe de dommages causés par les noctuelles au printemps. Appliquer la bouillie sur le tronc des vignes et sur la surface du sol dans un rayon de 0,5 mètre de la base du tronc, pendant la soirée. Employer la dose réduite contre les petites noctuelles et la dose élevée contre les grosses noctuelles (2 à 3 cm). Ne pas déranger le sol pendant cinq (5) jours après le traitement. NE PAS récolter les raisins moins de 21 jours après le traitement.

ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT ET PÉPINIÈRES COMMERCIALES: Pour la suppression des insectes sur les arbres et les arbustes d'ornement (à l'exclusion des terres boisées).

ARBRES	RAVAGEURS	mL/ 1000L	mL/ha	REMARQUES
SAPIN BAUMIER DOUGLAS TAXIFOLIÉ MÉLÈZE LARICIN (TAMARAC) PINS ÉPINETTES	Chenille à houpes du douglas Chenille à houpes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthredes (s'alimentant ouvertement)	-	45-90	Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution qui y est approprié. Traiter 1 fois par saison. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.
AUTRES ARBRES ET ARBUSTES CONIFÈRES	Chenille à houpes du douglas Chenille à houpes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes	-	45-90	Ce produit peut être utilisé pour la suppression des insectes indiqués sur les arbres et arbustes conifères non indiqués pourvu qu'on en détermine préalablement la phytotoxicité pour l'espèce à protéger. Pour ce faire, en pulvériser sur une petite partie peu visible de l'arbre ou de l'arbuste, attendre 24 heures et voir s'il y a des effets indésirables.
	Tenthredes (s'alimentant ouvertement)			
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)	90	-	Appliquer sous forme de pulvérisation diluée (si on se sert d'un nébulisateur, utiliser 75 L d'eau). Traiter dès l'apparition des insectes.
SÉMIS D'ARBRES - PÉPINIÈRES	Vers-gris	-	180	Traiter par temps assez chaud et humide, quand les larves sont petites (au plus 2,5 cm de long).

MATÉRIEL DE PULVÉRISATION: La suppression obtenue au moyen de n'importe quelle pulvérisation dépend du soin qu'on y met durant l'application. Il faut choisir le matériel qui convient. Pour traiter les gros arbres (ou les peuplements) accessibles par voie terrestre, il vaut mieux utiliser un pulvérisateur à moteur et à haute pression ou un nébulisateur. Les pulvérisateurs à haute pression débitent un gros volume de produit dilué, et il faut en utiliser assez pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un petit volume de produit concentré, et il faut en utiliser juste assez pour humecter le feuillage. Les pulvérisateurs à pompage manuel sont habituellement suffisants pour traiter les arbres d'ornement de taille moyenne (d'au plus 4,5 m de hauteur), Mélanger POUNCE 384 EC Insecticide comme pour une pulvérisation diluée.

SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES	RAVAGEURS	mL/1000L	mL/ha	REMARQUES
SEMIS DE CONIFÈRES: ÉPINETTES PINS CÈDRES IFS GENÉVRIERS	Charançon de la racine du fraisier	-	-	Appliquer 65 mL de produit pour 100 L d'eau, jusqu'au ruissellement, à l'apparition des adultes et avant le début de la ponte. Un seul traitement par saison, fait au moment propice, devrait suffire pour supprimer les adultes. Si, 21 jours plus tard, la surveillance montre qu'il y a encore des adultes, on peut faire un deuxième traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION: N'utiliser que de la façon autorisée; se renseigner auprès des autorités provinciales de réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation qui pourraient être exigés.

USAGES RESTREINTS :

USAGE COMMERCIAL SUR LES TERRES BOISÉES: N'appliquer ce produit que par voie terrestre. Utiliser dans les plantations d'arbres de Noël, les peuplements de grande valeur servant à la production de semences et les autres zones boisées de grande valeur et à aménagement extensif. Avant de traiter localement des terres boisées, demander conseil aux agents provinciaux ou fédéraux des forêts et/ou des pêches. Ce produit peut être utilisé sur des terres boisées sous la surveillance des agents forestiers provinciaux ou fédéraux.

ARBRES	RAVAGEURS	mL/1000L	mL/ha	REMARQUES
SAPIN BAUMIER DOUGLAS TAXIFOLIÉ MÉLÈZE LARICIN (TAMARAC) PINS ÉPINETTES	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthredes (s'alimentant ouvertement) Tenthredes à tête jaune de l'épinette	-	45-90	Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution qui y est approprié. Traiter 1 fois par saison. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.
AUTRES ARBRES ET ARBUSTRES CONIFÈRES	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthredes (s'alimentant ouvertement)	-	45-90	Ce produit peut être utilisé pour la suppression des insectes indiqués sur les arbres et arbustes conifères non indiqués pourvu qu'on en détermine préalablement la phytotoxicité pour l'espèce à protéger. Pour ce faire, en pulvériser sur une petite partie peu visible de l'arbre ou de l'arbuste, attendre 24 heures et voir s'il y a des effets indésirables.
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)	90	-	Appliquer sous forme de pulvérisation diluée (si on se sert d'un nébulisateur, utiliser 75 L d'eau). Traiter dès l'apparition des insectes.
SEMIS D'ARBRES ZONES DE REBOISEMENT	Ver-gris	-	175	Traiter par temps assez chaud et humide, quand les larves sont petites (au plus 2,5 cm de long).

MATÉRIEL DE PULVÉRISATION: La suppression obtenue au moyen de n'importe quelle pulvérisation dépend du soin qu'on y met durant l'application. Il faut choisir le matériel qui y convient. Pour traiter les gros arbres (ou les peuplements) accessibles par voie terrestre, il vaut mieux utiliser un pulvérisateur à moteur et à haute pression ou un nébulisateur. Les pulvérisateurs à haute pression débitent un gros volume de produit dilué, et il faut en utiliser assez pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un petit volume de produit concentré, et il faut en utiliser juste assez pour humecter le feuillage. Les pulvérisateurs à pompage manuel sont habituellement suffisants pour traiter les arbres d'ornement de taille moyenne (d'au plus 4,5 m de hauteur). Mélanger POUNCE 384 EC Insecticide comme pour une pulvérisation diluée. **PRÉCAUTIONS: QUANT ON PRODUIT SELON LES DIRECTIVES SUR DES TERRES BOISÉES, NE PAS APPLIQUER À MOINS DE 100 m DES MASSES D'EAU DE PÊCHE OU DES HABITATS D'OISEAUX AQUATIQUES. VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS SUR L'ÉTIQUETTE.**

BÂTIMENTS AGRICOLES	RAVAGEURS	mL/1000	mL/ha	REMARQUES
Bouvieries, Étables à vaches laitières, Poulailers, Étables, Usines Alimentaires, Laiteries, Parcs d'engraissement	Mouche domestique Mouche piquante des étables	5200 mL/1000 L (ou 25 mL par 5 L)	-	Traitement superficiel à effet rémanent : Utiliser 5 L pour 100 m ² de surface. Ne pas faire de pulvérisation dans l'air ambiant. Ne pas pulvériser directement sur les bovins ni sur les volailles. Ne traiter les laiteries que lorsqu'elles ne sont pas en activité. Avant la reprise des activités, bien nettoyer les ustensiles à lait.

POLLÉNIES DU LOMBRIC: Les pollénies du lombric sont des insectes de l'ordre des Diptères. Ressemblant à la mouche domestique, elles s'en distinguent par leur paresse et leur comportement erratique ainsi que par leurs ailes, qui se chevauchent lorsqu'elles sont au repos. Elles ont l'habitude d'entrer dans les bâtiments en automne et de se rassembler pour y hiverner. Quand les jours commencent à raccourcir, à la mi-août, elles partent à la recherche d'un abri pour hiverner. Lorsque, pendant cette recherche, le temps commencent à se refroidir, elles sont attirées par les murs chauds et ensoleillés, ce qui donne l'occasion de les supprimer à l'extérieur des bâtiments.

SUPPRESSION À L'EXTÉRIEUR: Pollénies du lombric: Préparer une bouillie de pulvérisation en mélangeant 130 mL avec 10 L d'eau. Pulvériser cette bouillie sur les murs extérieurs, y compris les avant-toits, les sous-faces et, s'il y a lieu, les boiseries de fenêtres des barraques, des réfectoires, des salles d'exercice, des hangars, des entrepôts, des bâtiments de matériel, des bâtiments agricoles et des autres bâtiments où les pollénies du lombric causent des désagréments. Traiter à la dose approximative de 10 L de bouillie pour 100 m². Le moment propice au traitement se situe entre la mi-août et la fin de septembre, selon les conditions météorologiques.

ARAIGNÉES: Mélanger 130 mL avec 10 L d'eau, et pulvériser ce mélange là où les araignées se rassemblent, surtout sous les avant-toits et sur les sous-faces des bâtiments. Traiter en cas de grave infestation par les araignées.

APPLICATION TOPIQUE SUR LES BOVINS À VIANDE, LES VACHES LAITIÈRES NON LACTANTES ET LES VOLAILLES

1 PULVÉRISATION

VACHES LAITIÈRES – non lactantes :

Ne pas traiter moins de 30 jours avant le vêlage.

Attendre 7 jours entre le dernier traitement et l'abattage.

INSECTES	DOSE	TRAITEMENT
MOUCHE DES CORNES MOUCHE FACIALE MOUCHE NOIRE	Mélanger 125 mL avec 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser 1 à 2 L de bouillie par animal, sur tout le corps. Contre la mouche des cornes et la mouche faciale, retraiter au besoin, mais pas plus de 1 fois toutes les 2 semaines. Contre la mouche noire, il faudra peut-être faire un autre traitement 8 jours plus tard.
MOUCHE DES CORNES MOUCHE FACIALE	Mélanger 13 mL avec 1 L d'eau dans un pulvérisateur à base pression.	Pulvériser 25 à 50 mL de bouillie par animal. Traiter la face et les épaules. Retraiter au besoin, mais plus de 1 fois toutes les 2 semaines.
POUX	Mélanger 125 mL avec 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. Il est conseillé de faire un autre traitement 14 à 21 jours plus tard.

BOVINS DE BOUCHERIE:

MOUCHE DES CORNES MOUCHE FACIALE POUX MOUCHE NOIRE	Mélanger 125 mL dans 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. Contre les poux, il est conseillé de faire un autre traitement 14 à 21 jours plus tard. Contre la mouche noire, il faudra peut-être faire un autre traitement 8 jours plus tard. Attendre 7 jours entre le dernier traitement et l'abattage.
-------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VOLAILLES:

LIPONYSSÉ DES VOLAILLES	Mélanger 125 mL dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Utiliser 4 L de bouillie pour 100 volailles. Pulvériser d'en bas pour bien traiter de la zone de ventilation. Ne pas abattre les volailles moins de 7 jours après le traitement.
-------------------------	---------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2 GRATTE DOS/GRAISSEURS AUTOMATIQUES (Pest-Doom, Lewis)

Pour le traitement des bovins à viande dans les pâturages ou les parcours avec des graisseurs placés dans des conditions d'emploi libres ou forcées. Ne pas utiliser pour les vaches laitières lactantes.

BOVINS À VIANDE:

MOUCHE NOIRE	Diluer 125 mL dans 10 L d'huile légère.	Calibrer les graisseurs automatiques de façon à ce que la dose par animal ne dépasse pas 0,125 g de perméthrine par animal et par jour. Avant l'abattage, prévoir un délai de non-traitement de 1 jour.
--------------	-----------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MOUTON:

Barbin du mouton	Dose: Mélanger 125 mL avec 50 L d'eau dans un	Pulvériser sur l'animal jusqu'à ce qu'il en soit bien couvert. Ne pas appliquer plus de 150 mL de bouillie
------------------	-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	pulvérisateur.	par animal. Faire un traitement par année, en automne ou en hiver, avant l'agnelage et la tonte. Ne pas traiter les animaux malades. Ne pas contaminer les aliments pour animaux ni les points d'eau. Ne pas traiter les agneaux ni les moutons adultes moins de 90 jours avant leur abattage.
--	----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE:

PLANTES	INSECTES	DOSE	TRAITEMENT
ASPIDISTRAS BÉGONIAS FOUGÈRE DE BOSTON CHRYSANTHÈMES CORDYLINES DIEFFENBACHIAS DRAGONNIERS FICUS FUCHSIAS GÉRANIUMS GERBERAS IMPATIENTES PÉTUNIAS PHILODENDRONS POINSETTIAS ROSES SANSEVI ÉRES PLANTE-ARAIGNÉE	Aleurode des serres	Mélanger 26 mL de POUNCE 384 EC Insecticide avec 100 L d'eau.	Pulvériser de façon à bien couvrir tout le feuillage. Retraiter au besoin pour continuer à supprimer les insectes. Bien qu'on n'ait pas signalé de dégâts, il est conseillé de ne pas traiter les fleurs ouvertes en serre.
	Mineuse du chrysanthème	Mélanger 26 mL de POUNCE 384 EC Insecticide avec 100 L d'eau.	Traiter avec un pulvérisateur conventionnel une fois que la population d'insectes s'est développée. Au besoin, retraiter 1 fois par semaine.

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE:**MODE D'EMPLOI:**

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que FMC Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. FMC Corporation ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures et ils acceptent de dégager FMC Corporation de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PLANTES	INSECTES	DOSE	TRAITEMENT
ASPIDISTRAS BÉGONIAS FOUGÈRE DE BOSTON CHRYSANTHÈME SCORDYLINES DIEFFENBACHIAS DRAGONNIERS FICUS FUCHSIAS GÉRANIUMS GERBERAS IMPATIENTES PÉTUNIAS PHILODENDRONS POINSETTIAS ROSES SANSEVIÈRES PLANTE-ARAIGNEE ANTHURIUM JASMINE	<i>Duponchelia fovealis</i> (adulte)	Mélanger 26 mL de POUNCE 384 EC Insecticide avec 100 L d'eau.	Traiter avec un pulvérisateur conventionnel une fois que la population d'insectes s'est développée. Pulvériser de façon à bien couvrir tout le feuillage. Retraiter au besoin pour continuer à supprimer les insectes. Bien qu'on n'ait pas signalé de dégâts, il est recommandé de traiter un petit groupe de chaque plante et cultiver pour s'assurer de l'absence de phytotoxicité avant d'effectuer un traitement de grande envergure.

REMARQUE SUR L'UTILISATION EN SERRE: Ne pas mélanger le POUNCE 384 EC Insecticide avec d'autres pesticides, parce que beaucoup de variétés de plantes peuvent réagir différemment aux mélanges de produits chimiques. Sur les plantes ornementales à feuilles cireuses, l'emploi d'un agent mouillant adhésif peut améliorer l'efficacité du POUNCE 384 EC Insecticide.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, POUNCE 384 EC Insecticide, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide POUNCE 384 EC Insecticide et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide POUNCE 384 EC Insecticide ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
6. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation par Internet à www.fmccrop.ca ou par téléphone au numéro **1-800-331-3148**.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour

obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des aliments et hors de la portée des enfants et des animaux. Craint le gel. Entreposer à plus de -12°C .

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS : Porter l'équipement de protection approprié (gants, lunettes et tablier) lors du nettoyage du déversement. Si le contenant fuit, arrêter la fuite, et placer le contenant dans un fût ou un sac en plastique résistant.

En cas de déversements ou de fuites, endiguer et absorber le liquide avec une matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.) avec une pelle, mettre le tout dans une poubelle scellable.

Sur les surfaces dures : Répandre une légère couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec une matière inerte et mettre dans une poubelle avec une pelle.

Sur le sol : Enlever les premiers 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit et avec le fabricant.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POUNCE et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation.